

Montréal, le 26 mai 2017

*PAR COURRIEL*

Madame Nathalie Prévost, directrice régionale  
Direction régionale de la Montérégie  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques  
201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Courriels : [nathalie.prevost@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.prevost@mddelcc.gouv.qc.ca)  
[monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca)

Objet: Plainte concernant la construction d'un hôtel de ville en zone inondable  
Ville de Vaudreuil-Dorion

---

Madame Prévost,

Un appel d'offres par la ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement en cours afin d'embaucher des consultants en vue de construire un nouvel hôtel de ville en zone inondable au 405, avenue Saint-Charles, en bordure du lac des Deux-Montagnes et au confluent de la rivière Quinchien.

Le projet est situé dans un site boisé et comprend un stationnement à étages de 81 espaces, lui aussi en zone inondable de faible et/ou grand courant.

Bien qu'aucune consultation publique n'ait été tenue et qu'aucun règlement d'emprunt ne soit adopté, le Conseil municipal prévoit l'attribution du contrat à sa séance du 5 juin prochain.

Vous trouverez ci-joint le document d'appel d'offres en cours décrivant sommairement le projet, un article de LaPresse+, des photos du site et une carte gouvernementale<sup>1</sup> de la zone visée. A noter que les espaces de travail requis à la construction sont supérieurs à la superficie d'implantation des infrastructures montréalaises, car il y aurait erreur d'échelle aux plans. Le bâtiment, massif, aurait trois ou quatre étages et bloquerait la vue sur le lac. Enfin, noter que la photo de LaPresse+ montre que l'inondation du boisé atteignait l'avenue Saint-Charles.

Une telle construction contreviendrait à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (art. 3.2) et à la Loi sur la qualité de l'environnement (art. 22). Un tel choix est d'autant plus inacceptable du fait que d'autres sites et options sont disponibles.

---

<sup>1</sup> <https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/carte-esri/index.html>

Il serait beaucoup plus avantageux de conserver et de mettre en valeur ce milieu naturel en créant un parc riverain pour les citoyens et citoyennes de Vaudreuil et pour les générations futures. Dans le principe de précaution et de l'adaptation aux changements climatiques, toute municipalité se doit de respecter la capacité de support des écosystèmes surtout avec ce que les municipalités viennent de vivre en matière d'inondation. Le comportement de la Ville se doit d'être exemplaire.

Nous demandons conséquemment l'intervention du Ministère pour qu'une visite soit réalisée, que les constats soient effectués et que la Ville soit interpellée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guy Garand, B. Sc.  
Vice-président

c.c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Mme Kathleen Lévesque, LaPresse+

p.j.

## Emplacement situé au 405, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion



